



Conseil  
Départemental 34

3 Scénarios  
vont être  
appliqués:

35h  
PERTE : 7 jours  
de congés

38h38  
PERTE :  
7 jours congés  
et 6 JTL

41h  
25 mn de tra-  
vail en plus  
par jour

# 1607 h :

## L'heure de la Mobilisation ! 27 juin, 8h30, Parvis d'Alco!

### La CGT a refusé de signer un accord régressif et injuste !

**Malgré une mobilisation des agents pour demander aux représentants du personnel de ne pas signer le protocole d'accord, 4 organisations syndicales (CFDT, FO, FSU et SUD) l'ont signé . Cet accord sera présenté au vote de l'assemblée départementale le 27 juin prochain.**

Il n'y avait aucun risque d'aggraver le contenu de l'accord en refusant de le signer puisque l'administration nous avait prévenu le 19 mai : en cas d'absence d'accord, le même protocole 1607h serait présenté en comité technique le 2 juin.

C'était l'option que nous avons choisie pour gagner encore du temps de discussion et surtout laisser seule l'administration assumer ses choix .

### Ce que l'on peut gagner en se mobilisant?

**Des jours de repos supplémentaires en lien avec une reconnaissance de pénibilité du travail selon les métiers.**

**Une compensation financière** dans les cas où l'augmentation du temps de travail aura été imposée.

Fait à Montpellier, le 23 mai 2022.

Pour la collectivité,  
Le Président du Conseil  
départemental de l'Hérault

Kléber MESQUIDA

Pour le syndicat CFDT,  
totalisant 34,34 % des suffrages  
exprimés aux élections  
professionnelles de 2018,  
Le Secrétaire général du syndicat  
CFDT Interco 34

Christophe FRAISSE

Pour le syndicat FO, totalisant  
11,35 % des suffrages exprimés  
aux élections professionnelles de  
2018  
Le Secrétaire général

Hubert FLEURY

Pour la collectivité,  
La Vice-Présidente déléguée à  
l'Administration générale et aux  
moyens  
Conseillère départementale

Nicole MORERE

Pour le syndicat FSU, totalisant  
15,12 % des suffrages exprimés  
aux élections professionnelles  
de 2018  
La Secrétaire de la section FSU  
du CD 34

Sylvie URBIN

Pour le syndicat SUD, totalisant  
9,88 % des suffrages exprimés  
aux élections professionnelles  
de 2018  
Le Co-Secrétaire de section SUD  
CT 34

Philippe CAPELLE

Page 11 sur 11

Dernière page du protocole sur les  
1607 heures.

Les utopies d'hier  
sont les réalités  
d'aujourd'hui!



En l'état le passage  
aux 1607h dans notre  
collectivité a une  
incidence sur le  
pouvoir d'achat des  
agents. En effet,  
l'augmentation du  
temps de travail  
modifie l'organisation  
de la vie personnelle  
notamment en terme  
de garde d'enfants ou  
de personnes à  
charges.

Cette augmentation  
du temps de travail  
entraîne aussi le  
nombre de frais non  
remboursés dans le  
cadre de certaines  
missions

(déplacements  
intramuris, parkings,  
certains repas, etc...)

Nous demandons des  
compensations  
financières pour tous  
les agents subissant  
l'augmentation du  
temps de travail!

## Pour une réelle considération du temps de travail!

- **Aucune perte de jours de repos !**
- **Une heure travaillée = une heure payée**
- **Prise en compte des heures supplémentaires dès la première heure réalisée**
- **Respect des jours de repos des métiers pénibles et avec contraintes particulières**
- **Reconnaissance de nouvelles pénibilités ouvrant droits à des jours de repos supplémentaires**
- **Dans tous les cas où le temps de travail augmente : compensation financière en contrepartie**

## Appel aux élus départementaux :

Le 27 juin ne votez pas l'application des 1607 heures dans la collectivité.

Montrez ainsi votre reconnaissance pour l'immense travail accompli par les agents de la collectivité.

Témoignez ainsi de votre engagement contre une loi de transformation de la fonction publique régressive et injuste.

Soutenez de cette façon les agents et les représentants du personnel engagés pour plus de justice sociale au travail dans votre collectivité.

Depuis des années un trop grand nombre d'agent a travaillé sans compter les heures! Nous vous demandons aujourd'hui en refusant de voter ce protocole de leur rendre ainsi un peu du temps qu'ils ont donné généreusement.



# RASSEMBLEMENT, Alco, 27 juin, 9h

Accueillons nos élus départementaux autour d'un café pour leur rappeler nos réalités de travail :

Nos heures supplémentaires perdues, nos impossibilités de récupérer toutes nos heures, la pénibilité de nos métiers non reconnue, nos engagements dans les missions de service public sans compter, le stress au travail, les burn-out...

Demandons leur de ne pas voter ce protocole en assemblée!



## Tous ensemble, tous ensemble!

 Conseil Départemental 34	<b>Bulletin de contact et de syndicalisation</b>	
	Je souhaite:	prendre contact      me syndiquer
	Nom :	..... Prénom : .....
	Adresse :	.....
	Ville:	..... CP : .....
	Email :	..... Tel : .....
	DGA :	..... Pôle : .....
<b>A renvoyer a :</b> Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier ( OU <a href="mailto:cgt@herault.fr">cgt@herault.fr</a>		